



Je donne MON AVIS !



La dernière séquence électorale a montré le mécontentement massif de la population envers les politiques menées. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine de la santé et de l'autonomie où le sentiment d'abandon est important et ce à juste titre car l'état de notre système de soins est catastrophique aggravant les inégalités sociales et territoriales.

L'urgence de certaines mesures ne permet pas d'attendre pour décider des moyens d'assurer aux habitant.e.s de l'Isère un réel accès aux soins et aux services hospitaliers essentiels en 30 minutes.

Il faut l'interdiction de toute fermeture et réduction des services hospitaliers dans l'Isère. Il ne s'agit là que de l'extrême urgence. Cela devrait être suivi par toute une série de mesures comme :

- une loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 à la hauteur des besoins de santé et d'autonomie.
- la poursuite de politiques ambitieuses de formation de soignants associées, en ce qui concerne les médecins, de régulation des installations, d'obligation de participation à la permanence des soins, d'égalisation des revenus entre statut privé et public et entre spécialités.
- la création d'un service public de soins de premier recours autour de centres de santé pluri professionnels à but non-lucratif dans toute l'Isère, avec un cadre national assurant l'égalité républicaine et une gestion de proximité s'appuyant sur des pratiques démocratiques. C'est le meilleur atout pour mettre fin aux déserts médicaux en lien avec une augmentation significative du nombre de

médecins formés.

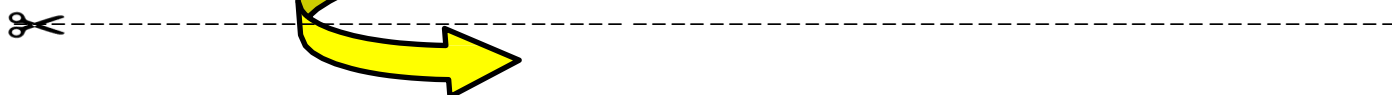
- le développement d'une prévention non-culpabilisante, le soutien aux services de médecine scolaire et du travail.
- une réorganisation du service public hospitalier respectant la gradation des soins et la proximité, des moyens nécessaires aux investissements indispensables et à une gestion démocratisée, avec des droits nouveaux pour les personnels et les usagers. La nécessaire coopération entre les différents hôpitaux, les soins primaires et le médicosocial suppose de ne pas les opposés mais que chacun ait le financement et les personnels nécessaires.
- une attention toute particulière à la psychiatrie : plus que jamais elle doit avoir les moyens de prendre en charge les personnes dans leur globalité et dépasser le traitement du symptôme.
- une loi grand-âge pluriannuelle fixant les moyens pérennes pour un grand service public national de l'autonomie avec l'embauche de 200.000 salariés dans les EHPAD et 100.000 dans le secteur de l'aide à domicile et un financement dans le cadre de la branche Maladie de la Sécurité Sociale.
- une lutte résolue contre la financiarisation de la santé : biologie, radiologie, centres de santé privés...
- la suppression de tous les restes à charge en santé. L'interdiction des dépassements d'honoraires et il conviendrait d'aller vers la prise en charge à 100 % des soins par la Sécurité Sociale.

Donnez votre avis sur la situation et sur les difficultés que vous vivez.

Pour cela, utilisez le questionnaire « **La santé et vous** », et ne manquez pas de remplir le bulletin de contact en page 4 et de franchir le pas pour nous rejoindre.



Bulletin de contact



NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Date :

Signature :

Bulletin à retourner à : *USR-CGT Isère, 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE cedex 2*

Contact : usr.cgt.isere@orange.fr